

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LES EXPÉRIENCES RELATIVES AUX RÉPONDEURS RADAR

Question n° 835—**M. McCleave:**

1. Le ministère des Transports a-t-il fait des expériences avec une ou des bouées équipées de répondeurs radar et, dans l'affirmative, où et avec quels résultats?

2. Le Ministère envisage-t-il d'équiper les bouées existantes de ces répondeurs et, dans l'affirmative, où?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Non.

2. Cela dépendra des résultats des épreuves auxquelles les bouées pourront être ultérieurement soumises.

LE PORT D'HALIFAX—LE REMPLACEMENT DU NAVIRE-PHARE SAMBRO

Question n° 836—**M. McCleave:**

1. A quelle date le navire-phare Sambro a-t-il été remplacé par une bouée sifflet éclairante au large du port d'Halifax?

2. Depuis lors a) combien de navires ont coulé et combien de personnes ont péri noyées dans ces parages, b) à quoi a-t-on attribué chacune de ces tragédies?

3. Le ministère des Transports envisage-t-il à présent d'équiper la bouée d'un répondeur radar ou bien de la remplacer par une bouée sifflet à pilier éclairant équipée d'un tel répondeur et, dans l'affirmative, quand prendra-t-on une décision et les mesures nécessaires à cet égard?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le 1^{er} octobre 1966.

2. a) 4, 18; b) Naufrage attribuable à une faute nautique (2 navires); Naufrage à la sortie du port par grand vent et mer houleuse alors que le navire essayait de jeter l'ancre. Fausse manœuvre, (1 navire); Collision avec un navire qui sortait en même temps du port, (1 navire).

3. Des bouées munies d'un répondeur radar font actuellement l'objet d'une étude. Les résultats de cette étude en détermineront l'utilisation ultérieure. On ne songe pas pour le moment à remplacer le genre de bouées installées à cet endroit.

LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE—L'AIDE FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE POLYVALENTE

Question n° 855—**M. Rodrigue:**

Est-ce que le gouvernement fédéral contribue financièrement à la construction de l'école polyvalente de Saint-Joseph, circonscription de Beauce et, dans l'affirmative, quel est le montant?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

[L'hon. M. Basford.]

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES POLYVALENTES AU QUÉBEC

Question n° 863—**M. Rodrigue:**

Est-ce que le gouvernement canadien contribue financièrement à la construction des écoles polyvalentes de Saint-Prosper, circonscription de Beauce, East Angus, circonscription de Compton, Sainte-Rose-d'Auteuil, Hull et Mont-Laurier et, dans l'affirmative, quel sera le montant versé pour chacune de ces écoles?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Saint-Prosper, circonscription de Beauce: Non. East-Angus, circonscription de Compton: Non. Sainte-Rose-d'Auteuil: Non.

Hull: École polyvalente—la contribution fédérale est évaluée à \$2,282,050.

Mont-Laurier: École polyvalente—la contribution fédérale est évaluée à \$1,659,477.

LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 866—**M. Nesbitt:**

1. Combien a coûté la publication «Indian Summer»?

2. a) Combien d'exemplaires a-t-on tirés, b) combien d'exemplaires ont été distribués à titre gratuit?

3. Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien compte-t-il de fonctionnaires dont les fonctions comprennent la rédaction de publications de ce genre pour diffusion dans le public?

4. Quelle assistance financière accorde-t-on à des personnes qui ne sont pas au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les aider dans la rédaction de documents ou la fabrication d'objets dépeignant le mode de vie des Indiens du Canada?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Voir réponse à la question n° 766.

2. a) Voir réponse à la question n° 766; b) 3,150 en anglais par le ministère. 84 exemplaires en français par le ministère.

3. Trois.

4. Aucune.

ROBERVAL (QUÉ.)—LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE POLYVALENTE

Question n° 912—**M. Lambert (Bellechasse):**

La contribution financière du fédéral pour la construction de l'école polyvalente de Roberval a-t-elle été déterminée, et a) dans l'affirmative quelle est-elle et b) sinon, où en sont rendues les négociations avec la commission scolaire locale?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le